



Le Conseil de Développement du Civraisien en Poitou recherche des membres pour participer à la vie citoyenne du territoire

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a décidé la mise en place d'un Conseil de développement (Codev) en avril 2019.

Le Conseil de Développement, constitué de 28 membres résidants sur le territoire et issus de la société civile, est une instance de démocratie participative et un laboratoire d'idées visant à enrichir le débat et à élaborer des avis assortis de préconisations sur des thématiques précises de développement et d'aménagement du territoire, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes.

Ainsi, le Codev peut s'auto-saisir ou être saisi par la Communauté de Communes sur des sujets aussi variés que le développement économique, la cohésion sociale, les services à la population, l'environnement, la culture...

Tous les habitants du Civraisien en Poitou (sauf les élus communautaires) âgés d'au moins 18 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou retraités, peuvent candidater pour apporter leurs expériences par le biais de leur activité professionnelle, associative ou personnelle. **Un appel à candidature est ouvert jusqu'au 5 novembre 2021.** C'est un engagement bénévole nécessitant des réunions occasionnelles en soirée durant lesquelles les membres pourront échanger et travailler sur le développement territorial du Civraisien en Poitou.

Les personnes intéressées pour candidater peuvent s'inscrire sur le site internet de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou : <https://www.civraisienpoitou.fr/actualites/le-conseil-de-developpement-du-civraisien-en-poitou-recherche-des-membres-pour-participer>

Pour plus d'informations :

Prenez contact avec François Alamichel & Hélène Bout, Coordonnateurs du Conseil de Développement à l'adresse mail suivante codev@civraisienpoitou.fr

OU, Francis Souchaud, Communauté de Communes du Civraisien en Poitou : 06.83.76.69.39.
attractivite@civraisienpoitou.fr